

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française**

**A.M. 13-01-2023**

**M.B. 29-11-2023**

La Ministre de l'Education, en charge de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit,

Vu le décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, article 121bis, § 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 juillet 2019 déterminant les règles de fonctionnement du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 1<sup>er</sup>, 7<sup>o</sup>, 2. de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit est remplacé par ce qui suit :

« 2. Pour le domaine de la Danse :

a. Mme Aline DEMUYSERE (effectif)  
Professeure au Conservatoire de Namur Balthasar-Florence ;

b. Mme Ana STEGNAR (suppléant)  
Professeure à l'Académie de musique, de la danse et des arts de la parole d'Anderlecht. »

**Article 2.** - L'article 1<sup>er</sup>, 7<sup>o</sup>, 3. de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit est remplacé par ce qui suit :

« 3. Pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :

a. Mme Maïté HENNEMONT (effectif)  
Professeure au Conservatoire de Verviers ;

b. Mme Margaux HALDERS (suppléant)  
Professeure à l'Académie Grétry de Liège. »

**Article 3.** - L'article 1<sup>er</sup>, 9<sup>o</sup>, 2. de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit est remplacé par ce qui suit :

« 2. Pour le domaine de la Danse :

a. M. Thierry BASTIN (effectif)  
Professeur à l'Académie Grétry de Liège ;

b. Mme Sandrine MARCHAND (suppléant)  
Professeure à l'Académie Grétry de Liège. »

**Article 4.** - Le présent arrêté produit ses effets le 08 décembre 2022.

Bruxelles, le 13 janvier 2023.

La Ministre de l'Education,

C. DESIR